

Calendrier

Conseil CPAM 94

Lundi 20 décembre 2021
Vendredi 28 janvier 2022

Secrétariat de l'Union

jeudi 13 janvier 2022 à 14h30

Commission Exécutive de l'Union

Jeudi 27 janvier 2022 à 14h30

Formation syndicale

CALENDRIER 2022
en ligne sur notre site

SITE INTERNET UD FO 94
www.fo94.fr

notre site a été remodelé et rafraîchi avec ses rubriques habituelles, communiqués, formation syndicale, documentations, publications, etc....

Cotisations 2022 - 3.70 euros quote part interpro

La carte confédérale reste inchangée soit 6.25 € (0.25€ afoc et 6€ confédération) en direction des fédérations, tout comme la part du timbre confédéral soit 1.33 euros (0.09€ afoc et 1.24€ confédération). Cependant vu l'affaiblissement des subventions publiques, la Commission Exécutive de l'Union du VAL DE MARNE en sept et octobre dernier avait fixé un plafond max du taux interprofessionnel, ce dernier est porté à 3.70 au niveau régional soit 2.37 euros la part ud : soit une quote part interpro 2022 de 3.70 euros.

DATE A RETENIR

25^{ème} CONGRES CONFEDERAL

Rouen 30 mai au 3 juin 2022

ouverture des travaux lundi 30 mai 10h :
installation du Congrès



RENOUVELLEMENT CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Le compte à rebours du renouvellement des conseils de prudhommes est lancé avec ce **1er appel interne à candidature**. Pour mémoire, le mandat de 4 ans prendra effet fin 2022, date de nomination pour une mandature 2023/2026. Ci joint **COLLATIONNEMENT ET POTENTIEL**

Sur proposition des syndicats, la Commission Exécutive de l'Union arrêtera les listes des désignations sur les 4 sections dont le nombre de sièges augmente pour le commerce et les activités diverses.

sièges à répartir par OS	INDUSTRIE	COMMERCE	ACT DIVERSES	ENCADREMENT	AGRI	total cph salariés
conseil CRETEIL	12	37 (+10)	23 (+6)	21	4	97
conseil VSG	7	17 (+6)	5 (+1)	8		37

ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS

Devant plus de 120 camarades réunis à la Maison des syndicats dans l'ensemble des salles en capacité réduite de moitié, l'assemblée générale annuelle des syndicats affiliés au val de marne s'est tenu en présentiel.

Au delà du rapport d'activités du secrétaire général M BONNET, de la présentation des comptes 2020 avec C FONTAINE, trésorière de l'Union, cette AG a permis de faire le point et les échanges de 17 intervenants ont été riches ce **jeudi 9 décembre 2021**: sont montés à la tribune, P VALERY (pole emploi), O BRULEY (aphp), C COLINET (transports), C JOURGEAUD (cpam), C LAHOULETTE (spaseen), N SELKA (aesh snudi), S ETENEAU CUESTA (banques et credit), T AUDIN (snudi), J SAGET (retraités), C MEIGNANT (snlc), B BALORDI (snudi), D BOUANA (la poste), J ZINSOU (cdc), AM RAMOS (caf), G N'TOUARI (sgta), R BELHAJ (police). La **résolution générale** présentée au nom du Secrétariat est adoptée à l'unanimité reprenant nos points revendicatifs du moment ci dessous.

Impossible d'accepter de nouveaux reculs sociaux au prétexte de la crise sanitaire !

Au sortir de la 4ème vague de pandémie et de la 5ème qui se profile, les salariés sont toujours en première ligne pour affronter la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

Que vous soyez soignants ou personnel médical, caissiers ou éboueurs, agents de nettoyage ou de sécurité, ouvriers de l'agro alimentaire, employés de l'aérien, cheminots ou ratp, fonctionnaires d'Etat, territoriaux ou hospitaliers, enseignants, policiers; postiers, pompiers, retraités, etc... la crise sanitaire ne peut pas tout justifier !

Devant plus de 120 camarades à la Maison des syndicats en capacité réduite des salles, l'assemblée générale des syndicats FO94 a dressé un constat édifiant de la crise sanitaire tant dans ses effets économiques que sociaux.

..../...

Résolution assemblée générale des syndicats fo 94 (suite) :

Impossible d'accepter de nouveaux reculs sociaux au prétexte de la crise sanitaire !

Depuis plus de 20 mois, le gouvernement maintient la loi d'état d'urgence comme le patronat utilise cette crise pour accélérer la remise en cause des conquêtes sociales, du droit du travail, des conventions collectives, des libertés individuelles et collectives, provoquant un accroissement des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Après le "quoi qu'il en coûte" et les aides financières allouées aux entreprises, 240 milliards d'euros mobilisés depuis mars 2020 pour le Ministre de l'Economie, **l'Union Départementale FO 94 exprime sa plus forte inquiétude** à ce que sonne le glas pour les salariés qui payent le coût de la crise COVID au travers de politiques d'austérité, de réorganisations, de contraintes sur les services publics.

Nos étudiants sont directement impactés et frappés par la disparition et raréfaction des jobs qui leur permettaient de subvenir à leurs études universitaires, à défaut d'un véritable statut d'étudiant.

EMPLOI : dans notre département, le taux du chômage n'a jamais été aussi haut avec **127 410 demandeurs d'emplois** toutes catégories confondues au 3eme trimestre 2021. **Et de rappeler pour l'Union Départementale FO 94, la nécessité d'une conditionnalité des aides publiques en terme d'efficience et de contrôle en matière d'emplois sauvegardés ou créés dans les entreprises. Renault a reçu 5 milliards d'euros et fermé l'usine de Choisy, entre autres !.**

Aux pouvoirs publics de surveiller le comportement des entreprises..et de stopper les licenciements, ruptures conventionnelles, PSE comme AIR FRANCE (-248 postes Orly), ADP ou FEDEX (-40 postes) les restructurations ou réorganisations du travail, comme les restructurations SANOFI avec filialisations, délocalisations tels les sites Renault Choisy ou Signify Vlle st georges, réductions des droits des salariés, gels de salaire,

A ce titre, L'assemblée générale des syndicats FO94 refuse tout licenciement notamment ceux de salariés protégés et militants syndicaux et fort du succès de l'action du 5 octobre dernier, se prononce pour des augmentations générales de salaires, pensions et minima sociaux, autre que l'évolution récente mécanique du smic.

Avec la réforme gouvernementale de **l'assurance chômage** et sa double lame au 1er octobre et 1er décembre ,

L'assemblée générale des syndicats FO94 dénonce ses effets et exige le retrait de cette pseudo réforme, injuste et inopportune, qui ne fera qu'aggraver la précarité de près de 1.2 millions de chômeurs au travers de la réduction de leurs indemnités, chiffre évalué par l'UNEDIC.

l'assemblée générale des syndicats FO94 souligne le combat des syndicats de POLE EMPLOI pour de meilleures conditions de travail et d'accueil des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, **l'assemblée générale des syndicats FO 94** rappelle son attachement au paritarisme de la gouvernance de la protection sociale collective comme du système d'assurance chômage déléguée aux partenaires sociaux et syndicaux, loin de toute étatisation ou instrumentalisation gouvernementale.

SANTE : la pandémie montre tous les jours l'insuffisance sanitaire de notre hôpital, public ou AP HP comme de notre système de soins. Le "Ségur de la santé" avait promis la création et le financement de 15000 postes et on est bien loin du compte à ce jour, avec quelques 5000 lits fermés ou supprimés en 15 mois entre janv2020 et mars2021, rapprochés aux 103 000 lits disparus entre 1993 et 2018 avec l'adaptation des hospitalisations en ambulatoire et une volonté de faire des économies liées aux différentes réformes Touraine, Bachelot, HPST...

On déplore alors un hôpital public dégradé, des conditions de travail difficiles et pesantes sur la santé morale des soignants, des choix et reports d'hospitalisation...

Pour **l'assemblée générale des syndicats FO 94**, l'hôpital doit répondre à tous les besoins d'accès aux soins tout en préservant leurs qualités en tout point du territoire et particulièrement en ile de france.

L'assemblée générale des syndicats FO 94 souligne à cet égard les nombreuses fermetures de lits et de services, corollaire du manque de moyens et effectifs dans les hôpitaux et service de santé. comme au CHU K.Bicetre avec 168 emplois vacants, au CHU H Mondor une vingtaine de places fermées en réanimation

Face à la crise sanitaire il est indispensable de mettre en œuvre tous les moyens pour protéger la santé de la population comme des salariés dont fait partie aujourd'hui la vaccination à laquelle chacun doit pouvoir accéder librement sans contrainte du "passe sanitaire". On ne saurait de surcroît opposer ou discriminer "vaccinés" et "non vaccinés", comme la stigmatisation des soignants avec une vaccination obligatoire et des sanctions de suspension de contrat et de salaire. La prévention sanitaire ne saurait être toute répressive mais s'efforcer de convaincre à la nécessité de se faire vacciner avec la levée des brevets et un accès libre à tout pays riche ou pauvre au plan mondial.

Les problématiques sont similaires dans le secteur privé, les espic, la psychiatrie qui subissent les mêmes impacts économiques et sociaux, faute de moyens suffisants.

SERVICE PUBLIC : d'une façon globale les politiques budgétaires successives frappent de plein fouet les services publics, avec des suppressions d'emplois ou manque de moyens, fermetures définitives de bureaux de poste de centres de finances publiques, police nationale malmenée et ébranlée, privatisations pendantes telle ADP, rupture des contrats de contractuels...autant de mesures que condamne fermement **l'assemblée générale des syndicats FO94** et les syndicats concernés au premier chef..

La fracture numérique gagne tous les publics, jeunes et moins jeunes, seniors et personnes âgées, où l'accueil physique est supplanté par un service en ligne ou les Maisons France Service, où par exemple, les travailleurs sans papiers rencontrent les pires difficultés à renouveler leur titre de séjour faute de réactivité des services préfectoraux tant dans les RDV que l'instruction de leurs demandes malgré leurs droits légitimes. l'assemblée générale des syndicats FO94 refuse par conséquent ce délitement et cette dégradation du service public dans ces Maisons France Service.

Au contraire, l'assemblée générale des syndicats FO 94 exige pour tous les services publics, la création de postes et moyens nécessaire à l'accomplissement des missions de service public, dans les hôpitaux et les ehpad, les services de l'Etat et des collectivités territoriales sur la base d'un vrai contrat et d'un vrai salaire.

L'assemblée générale des syndicats FO 94 dénonce les effets de la loi de transformation de la fonction publique tels les 1607 heures annuelles ou l'atteinte portée aux statuts des fonctionnaires avec l'instauration d'un Code qui ferait disparaître la loi de 1983 instaurant le statut de la fonction publique.

L'assemblée générale des syndicats FO 94 rappelle en ce sens son attachement profond au modèle social républicain et à la défense d'un service public dans une République une et indivisible, laïque, démocratique et sociale qui favorise le progrès social et apporte le bien être de tout individu.

ECOLE PUBLIQUE : l'assemblée générale des syndicats FO94 des syndicats revendique l'abrogation de la contre réforme de destruction du Baccalauréat national et son remplacement par un « diplôme » maison en contrôle continu. L'AG exige le rétablissement du Baccalauréat national avec ses épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales, les mêmes pour tous, véritable clef de voûte de toute l'École publique, reconnu dans les conventions collectives et les statuts au moment où les employeurs veulent les remettre en cause. Elle exige l'abandon de ParcoursSup et le rétablissement du Baccalauréat comme premier diplôme universitaire donnant droit à l'inscription de chaque bachelier dans la filière et l'université de son choix.

L'assemblée générale des syndicats FO 94 soutient les syndicats FO engagés dans le combat contre la territorialisation de l'école et pour l'abandon des « cités éducatives » (combat victorieux à Villejuif et en cours à Valenton). Elle revendique l'annulation des fermetures de classes, le recrutements immédiat de tous les contractuels mis au chômage. FO 94 revendique un vrai statut de fonctionnaire pour les AESH, condition indispensable à la scolarisation des élèves porteurs de handicap et soutient leur combat contre la mise en place des PIAL et le retrait des avenants.

PROTECTION SOCIALE : des millions de salariés se sont intéressés ou engagés en 2019/2020 pour la défense de notre système de protection sociale , assurance maladie, complémentaires, retraites... Sur ce dernier point, le projet gouvernemental d'un régime unique de retraite à points comme la fusion des 42 régimes spéciaux, est rejeté par une majorité de salariés, qui refusent son retour.

Pour **l'assemblée générale des syndicats FO 94**, cette réforme ne doit pas voir le jour et la retraite par répartition fondée sur la solidarité entre générations, doit être maintenue avec l'ensemble des régimes spéciaux.

Par ailleurs **l'assemblée générale des syndicats FO94** récuse tout allongement de l'âge de départ en retraite, 63 voire 64 ans qui ne facilitera point l'entrée sur le marché du travail de nos jeunes avec l'aggravation des annuités, et réaffirme sa position constante d'un retour à 40 ans pour une retraite à taux plein.

L'ag des syndciats avec la fgf-fo demand el'abrogation de l'ordonnance sur la protection sociale collective qui remet en cause la solidarit ouvriere, propre à la sécu de 1945n, en excluant les retraités Elle s'oppose à son caractère obligatoire .

En conclusion, l'ag fo rappelle les fondements de notre système de santé avec la Sécurité Sociale de 1945, solidaire et égalitaire où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Aussi l'ag s'oppose à l'étatisation de notre sécurité sociale, les recettes ne devant pas servir de variables d'ajustement du Bugdet de l'Etat. Par ailleurs, elle demande l'abrogation de la réforme de l'APL qui bugue les CAF .

RETRAITES : **l'assemblée générale des syndicats FO94** s'inquiète des menaces sur la sécurité sociale pour les retraités avec la création d'une 5ème branche qui ne résout en rien le probleme de la dépendance et de l'autonomie des personnes âgées.

Les recentes mobilisations dont la dernière du 2 novembre appuient les revendications FO : non à la perte de pouvoir d'achat, 100 euros tt de suite, revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen, accès à la santé pour tous, prise en charge de l'autonomie à 100% dans la branche maladie de la sécurité sociale.

SALAIRES : en matière de pouvoir d'achat, les salariés ne sauraient se contenter de primes exceptionnelles dites Macron ou Inflation, non chargées et non pérennes dans le temps, accentuant le déficit de la Sécu. Les prix de la consommation courante (électricité, gaz, pétrole, alimentation, blé, services postaux, etc...) repartent à la hausse, + 2.8% d'inflation ces douze derniers mois et +4% à l'orée 2022. L'action récente des salariés de LEROY MERLIN, qui ont obtenu 650€uros/nets d'augmentation, a montré que la satisfaction de la revendication est possible dans le rapport de force et la mobilisation des salariés.

A regarder les dividendes boursiers servis au CAC 40 avec plus de 50 milliards, cela prouve bien les richesses produites par le monde du travail et les salariés eux mêmes dans la nécessité d'une redistribution différente sur nos salaires !

Même constat pour la **fonction publique** qui subit depuis une dizaine d'années, le gel des rémunérations des fonctionnaires (perte de - 21% depuis 2000) que seule la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires garantirait le maintien effectif de leur pouvoir d'achat que la course effrénée aux primes.

Et pour l'assemblée générale des syndicats FO 94 d'exiger partout, une **augmentation générale des salaires, comme des pensions et retraites, des minima sociaux.**

Sur ces bases entre autres, **l'Assemblée Générale des Syndicats de l'Union Départementale FO 94** invite les salariés et retraités val de marnais, publics et privés, à construire leur outil syndical, à s'organiser autour d'un syndicat libre et indépendant, à défendre leurs droits et porter leurs revendications.

La semaine de syndicalisation et d'adhésions du 17 au 22 janvier 2022 sera l'occasion de renforcer le syndicalisme FORCE OUVRIERE.

A ce titre elle rappelle l'attachement indéfectible de FORCE OUVRIERE à la **charte d'Amiens de 1906** comme en ce jour anniversaire, à la **loi du 9 décembre 1905 sur la laïcité.**

L'Union Départementale FO 94 apporte son soutien aux actions décidées par ses syndicats comme la défense des AESH, de l'hôpital public, des personnels de Pôle Emploi, des salariés de la protection sociale/assurance maladie allocations familiales, des retraités...avec comme point de mire des moyens et de meilleures rémunérations.

Cette résolution d'actualité doit être le point de départ d'une prise de conscience individuelle et collective que tout salarié doit se saisir dans la nécessité d'agir face à cette crise sanitaire et les conséquences économiques redoutées, comme le clamait J JAURES en son temps.

Partout, privés et publics, la nécessité est de construire la résistance et la riposte face aux remises en cause des acquis sociaux et des atteintes aux libertés syndicales.

*Pré-recensement de candidatures
(décembre 2021)*

Nom

Date de naissance.....

Adresse :

Code postal

☎ dom.....

Casier judiciaire vierge : oui ☐ (condition requise)

Entreprise :

Adresse :

Code APE

(sur fiche de paie).

Prénom

Nationalité.....

Ville

N° SS :

☎ portable.....

☎ travail.....

Code postal/Ville :

Syndicat FO (impératif) :

Responsabilités électives ou syndicales :

Délégué syndical ☐ **RSS** ☐

CSE ☐

Membre du CSSCT ☐

Conseiller prud'hommes ☐

Défenseur syndical devant les prud'hommes ☐

Représentant syndical au RS CSE ☐

Secrétaire de syndicat ☐

Trésorier de syndicat ☐

Conseiller du salarié ☐

Autre fonction syndicale.....

Préciser laquelle.....

Section prud'homale

☐ Industrie ☐ Commerce

☐ Agriculture ☐ Encadrement

Act. diverses ☐

sièges à répartir par OS	INDUSTRIE	COMMERCE	ACT DIVERSES	ENCADREMENT	AGRI	total cph salariés
conseil CRETEIL	12	37 (+10)	23 (+6)	21	4	97
conseil VSG	7	17 (+6)	5 (+1)	8		37

Je souhaite être candidat(e)

- **conseiller prud'hommes sortant(e)** ☐
- **nouveau(ille) candidat(e)** ☐

- En cas de désignation, je suis conscient(e) que je m'engage à suivre la formation prud'homale proposée comme à ratifier la charte départementale FO94 du conseiller prud'hommes dans l'exercice de ce mandat confié et donné par l'Union départementale, et à rendre compte de mon mandat.

- Je m'engage à suivre les positions des instances de l'Union Départementale en matière de prud'hommes.

Date et signature du (de la) :
Candidat(e)

Signature du ou de la secrétaire du
Syndicat (nom, prénom, cachet éventuel)